

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 août 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2022-08-01

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le premier jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-deux à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2022-08-289

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 01 août 2022, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.6 Demande d'autorisation pour la tenue d'un concert au parc Roger Labrecque.**
- 5.4 Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.3 – Réfection des rues Morgan, Compagna, Roy, Notre-Dame, Bernadette et Beaugrand.**
- 10.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 009-2022.**

REPORTER :

L'item 5.2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-290

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2022.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance

ordinaire tenue le 04 juillet 2022 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 juillet 2022, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2022-08-291

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC DONALD MARTIN.

Attendu que la vice-présidente du Syndicat local UPA Rivière Noire dépose une demande à la Ville d'Acton Vale pour l'utilisation du parc Donald Martin, pour la tenue d'un événement pour les agriculteurs(ces), le samedi 24 septembre 2022 de 10h30 à 15h;

Attendu que la vice-présidente demande à la Ville pour cette journée :

- Accès au parc et aux toilettes;
- Installation d'un chapiteau (la grandeur sera à déterminer selon le nombre de personnes attendues);
- Autorisation d'avoir un foodtruck sur place;
- Autorisation pour l'obtention d'un permis de réunion pour service de la boisson alcoolisée;
- Autorisation d'avoir accès au panneau électrique pour haut-parleurs.

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Syndicat local UPA Rivière Noire a utilisé le parc Donald Martin, le samedi 24 septembre 2022 de 10h30 à 15h pour la tenue de leur événement;

Que la Ville d'Acton Vale autoriser l'installation d'un chapiteau, mais devra en assumer l'installation;

Que la Ville d'Acton Vale autoriser le foodtruck sur place et l'accès au panneau électrique;

Autorise madame Zoé Bisailon à présenter une demande de permis pour le service de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de leur événement, le samedi 24 septembre 2022;

Que le Syndicat local UPA Rivière Noire devra détenir une assurance responsabilité pour l'événement et devra donner une preuve d'assurance à la Ville avant l'événement;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif au Syndicat local UPA Rivière Noire;

Que les responsables voient à remettre le terrain dans le même état

que lors de la prise de possession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-292

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC ST-ANDRÉ.

Attendu que le comité social du service Incendie d'Acton Vale soumet une demande d'autorisation à la Ville pour l'utilisation du parc St-André, afin de tenir leur pique-nique annuel, le samedi 13 août 2022 de midi à 23 h;

Attendu que le comité demande l'autorisation de pouvoir installer un chapiteau ainsi que deux jeux gonflables pour les enfants;

Attendu que le comité demande également de pouvoir servir des boissons alcoolisées lors de ce pique-nique;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le service Incendie à utiliser le parc St-André pour la tenue de leur pique-nique annuel, le samedi 13 août 2022 de midi à 23 h;

Que l'utilisation du parc St-André n'est pas à usage exclusif au service Incendie;

Que la Ville autorise le comité à installer un chapiteau ainsi que deux jeux gonflables, mais devra en assurer la sécurité des enfants;

Que la Ville d'Acton Vale autorise le service de boissons alcoolisées lors de cette journée, mais seulement aux personnes admises à cette activité;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, à la Sûreté du Québec;

Que le comité voit à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-293

INVITATION AU DÎNER DU 50^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DU CLUB DE L'ÂGE D'OR D'ACTON VALE.

Attendu que le Club de l'Âge d'Or d'Acton Vale invite les membres du conseil à leur dîner pour souligner leur 50^e anniversaire de fondation, qui se tiendra le dimanche 16 octobre 2022 à la salle Marcelle Bertrand;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 55 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à la FADOQ Acton Vale, pour l'achat d'UN (1) billet à 55.00\$ chacun, afin de permettre à une personne d'assister au dîner du 50^e anniversaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-294

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE.

Attendu que la Fondation La Clé sur la Porte vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale ainsi qu'à leurs enfants;

Attendu que les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale sont toujours nécessaires pour prodiguer soutien et sécurité aux femmes et enfants qui en sont victimes;

Attendu que la Fondation la Clé sur la Porte a toujours sa raison d'exister et qu'une aide financière de la Ville est sollicitée;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Fondation La Clé sur la Porte, à titre d'appui financier à cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-295

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ DE FERMETURE DE LA CIEC.

Attendu que les coordonnateurs de la CIEC déposent une demande d'autorisation à la Ville d'Acton Vale pour la réalisation d'une activité de fermeture de la CIEC, soit une journée familiale, organisée par les jeunes entrepreneurs du programme de la CIEC d'Acton Vale;

Attendu que les coordonnateurs demandent à la Ville de pouvoir tenir cette journée soit le samedi 13 août ou le dimanche 14 août 2022 de 11h à 20h, soit au parc Donald-Martin ou au parc St-André, si le parc Donald-Martin n'est pas disponible;

Attendu que les jeunes coopérants chargés de l'organisation proposent que durant la journée, de la musique, de la nourriture (Hot dog, maïs soufflé, barbe à papa, bonbons, des boissons (non alcoolisé)), des jeux gonflables ainsi que de la sculpture de ballons soient offerts sur les lieux afin de rendre le tout convivial et agréable;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise les coordonnateurs de la CIEC à utiliser le parc Donald-Martin le samedi 13 août 2022 de 11h à 20h pour la tenue de la journée familiale, ou le dimanche 14 août en cas de pluie;

Que les coordonnateurs doivent détenir une assurance responsabilité pour l'événement et devront donner une preuve d'assurance à la Ville avant l'événement;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à la CIEC;

Que la Ville autorise les organisateurs à installer des jeux gonflables, mais devra en assurer la sécurité des enfants;

Que les responsables voient à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-296

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN CONCERT AU PARC ROGER LABRECQUE.

Attendu que le groupe Accord'Accord, groupe d'accordéonistes suisse en tournée actuellement au Québec, dépose une demande à la Ville afin de pouvoir donner un petit concert, gratuit, sous le préau du parc Roger Labrecque, le vendredi 5 août en fin d'après-midi ;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autoriser le groupe Accord'Accord à tenir le concert au préau du parc Roger Labrecque, le vendredi 5 août 2022 en fin d'après-midi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

... L'item 5.2 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2022-08-297

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2022 - 003905 PU-REG DÉFICIT D'EXPLOITATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DES MASKOUTAINS ET D'ACTON.

Attendu le dépôt du budget révisé 2022 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le budget révisé 2022 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 3 – RÉFECTION DES RUES MORGAN, COMPAGNA, ROY, NOTRE-DAME, BERNADETTE ET BEAUGRAND.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.3 relatif aux travaux de réfection des rues Morgan, Compagna, Roy, Notre-Dame, Bernadette et Beaugrand;

Attendu la recommandation de monsieur Simon Houle, ing. de la firme EXP;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 222 346.05 \$ taxes incluses, à Sintra Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 3;

De financer cette dépense de 222 346.05 \$ taxes incluses à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 002-2021;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 3 – Travaux de réfection des rues Morgan, Compagna, Roy, Notre-Dame, Bernadette et Beaugrand.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service incendie;
- b) Dépôt des demandes d'approbation référendaire – Règlement 007-2022 modifiant le règlement de zonage 069-2003. (Trackvale).

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2022-08-299

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE D'ACTON VALE ET LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.

Attendu que la directrice générale a déposé une demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation – Volet 4 du Fonds régions et ruralité, pour l'aménagement d'un terrain de pétanque près du Carrefour des Générations;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à signer le protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de l'aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-300

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

| | |
|---|----------------------|
| • Salaires, REER pour le mois de juillet 2022 | 154 503.64 \$ |
| Liste des comptes à payer : | |
| • Pour le mois de juillet 2022 | 117 388.44 \$ |
| • Remboursement par carte de crédit – Loisirs | 325.00 \$ |
| Grand Total | 272 217.08 \$ |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-301

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE OFFRE DE SERVICE ET AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR ITED.

Attendu qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du serveur de l'Hôtel de Ville;

Attendu que ited, anciennement MS Geslam, a déposé une offre de service pour ledit remplacement du serveur;

Attendu qu'il y a lieu de désigner la signataire de ladite offre de service –

Phase 1;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser la trésorière, madame Sylvie Guay, à signer l'offre de service déposée par ited, datée du 19 juillet 2022;

D'autoriser une dépense d'un montant de 20 575 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-100-10-000 à ited, pour le remplacement du serveur de l'Hôtel de Ville – Phase 1;

De financer cette dépense à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-302

DÉSIGNATION DE LA RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE SUBSTITUTS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu de désigner la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et à cet effet, la personne ayant la plus haute autorité au sein de la municipalité fait la désignation suivante :

« Je, Éric Charbonneau, maire, dûment autorisé aux fins des présentes à agir au nom de la Ville d'Acton Vale, étant la plus haute autorité au sein de la municipalité, dont l'adresse est le 1025, rue Boulay, Acton Vale (Québec) J0H 1A0, par la présente, désigne la personne ci-après identifiée au titre de responsable au sens de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c.A-2.1);

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels : madame Claudine Babineau, greffière – Ville et Cour municipale, Ville d'Acton Vale, 1025, rue Boulay, Acton Vale (Québec) J0H 1A0, téléphone : 450-546-2703, poste 102, télécopieur : 450-546-4865, courriel : claudine.babineau@ville.actonvale.qc.ca;

Je désigne également les personnes ci-après identifiées comme premier et deuxième substitut de la responsable désignée au sens de l'article 8 de la Loi.

Premier substitut : madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale, Ville d'Acton Vale, 1025, rue Boulay, Acton Vale (Québec) J0H 1A0, téléphone : 450-546-2703, poste 104, télécopieur : 450-546-4865, courriel : nathalie.ouellet@ville.actonvale.qc.ca;

Deuxième substitut : madame Jessica Bédard, greffière adjointe - Ville et Cour municipale, Ville d'Acton Vale, 1025, rue Boulay, Acton Vale (Québec) J0H 1A0, téléphone : 450-546-2703 poste 101, télécopieur : 450-546-4865, courriel : jessica.bedard@ville.actonvale.qc.ca;

Chacun des substituts pourra agir individuellement et dans l'ordre, selon leur présence et disponibilité, au même titre que la responsable désignée, en cas d'absence, d'incapacité ou de non-disponibilité de celle-ci ou pour tout autre

motif qui l'empêcherait d'agir. En ces circonstances, la ou le substitut jouira des mêmes pouvoirs et pourra exercer les mêmes responsabilités que la responsable désignée à laquelle le maire a délégué toutes les fonctions qui sont dévolues à la personne responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

Ces désignations entrent en vigueur le 01 août 2022. »

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Commission d'accès à l'information.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 008-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003, AFIN DE REVOIR LA DÉLIMITATION DES ZONES À DOMINANCE RÉSIDEN­TIELLE NUMÉRO 111 ET 112, D'EN REVOIR LES USAGES AUTORISÉS ET DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 008-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 008-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2022-08-303

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 008-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003, AFIN DE REVOIR LA DÉLIMITATION DES ZONES À DOMINANCE RÉSIDEN­TIELLE NUMÉRO 111 ET 112, D'EN REVOIR LES USAGES AUTORISÉS ET DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 007-2022 ayant pour titre « Règlement no. 008-2022 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De revoir la délimitation des zones à dominance résidentielle numéro 111 et 112, d'en revoir les usages autorisés et de créer une nouvelle zone, à même une partie de ces deux zones, où ne seraient autorisées que les habitations unifamiliales jumelées et les infrastructures publiques. »

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 15 août

2022 à 20;00 heure à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-304

ADOPTION DU RÈGLEMENT 007-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003, AFIN D'AUTORISER UNE UNITÉ DE TRANSVASEMENT DANS LA ZONE 402, D'ENCADRER L'ENTREPOSAGE DE WAGONS-CITERNES AINSI QUE LES USAGES À L'INTÉRIEUR DE RAYONS DE PROTECTION.

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 6 juin 2022;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 6 juin 2022;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 22 juin 2022 à 19h;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 4 juillet 2022;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et que des demandes ont été reçues;

Attendu qu'il n'y a pas eu de changement entre le second projet adopté et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'adopter le règlement 007-2002 modifiant le règlement de zonage 069-2003, notamment, d'autoriser une unité de transvasement dans la zone 402, d'encadrer l'entreposage de wagons-citernes ainsi que les usages à l'intérieur de rayons de protection.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-305

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR BFL CANADA, RISQUES ET ASSURANCES INC.

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis pour fins de paiement, une facture émise pour le renouvellement 2022-2023 Cyber risques;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 7 737.73 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-00-420 à BFL Canada risques et assurances Inc. pour le paiement de la facture portant le numéro 546821, émise le 15 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-306

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE QUITTANCE ET
AUTORISER LE PAIEMENT.**

Attendu la réception d'un préavis de réclamation en date du 27 juin 2022, signé par madame Marie-France Graveline, concernant trois véhicules;

Attendu que madame Graveline réclame à la Ville d'Acton Vale un montant de 600 \$, soit 200 \$ par véhicule;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une quittance finale;

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la signature de la quittance finale de madame Graveline et autorise le remboursement d'une somme de 600 \$ en rapport à l'événement survenu en juin 2022, payable à la réception de la quittance signée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-307

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE QUITTANCE ET
AUTORISER LE PAIEMENT.**

Attendu la réception d'un préavis de réclamation en date du 27 juin 2022, signé par madame Isabelle Gazaille, concernant deux véhicules;

Attendu que madame Gazaille réclame à la Ville d'Acton Vale un montant de 400 \$, soit 200 \$ par véhicule;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une quittance finale;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la signature de la quittance finale de madame Gazaille et autorise le remboursement d'une somme de 400 \$ en rapport à l'événement survenu en juin 2022, payable à la réception de la quittance signée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT
009-2022.**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 009-2022 établissant la tarification pour la location des plateaux au gymnase multifonctionnel et les coûts d'inscription aux cours de gymnastique;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie un projet de règlement intitulé : « Règlement 009-2022 établissant la tarification pour la location des plateaux au gymnase multifonctionnel et les coûts

d'inscription aux cours de gymnastique », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2022-08-308

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES SERVICES OBTENUS DANS LE CADRE DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION SST.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle SST, dont le montant final pour 2021 et initial 2022;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 312.88 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-419, à l'Union des municipalités du Québec en paiement de la facture portant le numéro 159819, émise le 6 juillet 2022, ce montant comprenant le coût final 2021 et initial 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

En vertu de l'article 5 du règlement 158-2007, voici un engagement (changement de statut) qui a été autorisé par la directrice générale;

Pour faire suite au départ précipité de la Coordinnatrice aquatique, le poste a été offert à une sauveteuse de plusieurs années d'expérience, soit madame Élyane Daragon;

Mme Élyane Daragon assumera la fonction de Coordinnateur aquatique pour le reste de la saison estivale 2022. Elle sera rémunérée selon le salaire prévu à la convention collective pour la classification coordonnatrice aquatique. Elle a débuté le 12 juillet 2022.

Le conseil prend acte.

Rs.2022-08-309

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'ENTRAÎNEURS-CHEFS DU CLUB PHOENIX.

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des postes d'entraîneurs-chefs pour la prochaine saison du Club de gymnastique Le Phoenix d'Acton Vale;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des services culturels;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

| Nom | Fonction | Taux horaire | Nb d'heure | Durée |
|-----------------|----------------------------|-----------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Daphnée Timmons | Entraîneur-chef Compétitif | Selon c.c. en vigueur | Selon les besoins du département | Pour saison gymnastique 2022-2023 |
| Léonie Pépin | Entraîneur-chef Compétitif | Selon c.c. en vigueur | Selon les besoins du département | Pour saison gymnastique 2022-2023 |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-310

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR RAPTERRE INC.

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour le broyage des résidus végétaux;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 20 350 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-490-00-446 à Rapterre Inc. pour le broyage de résidus végétaux, selon la facture no. 201, émise le 10 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-311

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TARIFICATION DES COURS DE DANSE – PROGRAMMATION AUTOMNE.

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la tarification pour les cours de danse pour la programmation d'automne;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser la tarification – Programmation automne comme suit :

| | Coût de l'inscription – Résident de la MRC d'Acton | Coût de l'inscription après subvention appliquée – Résident de la MRC d'Acton | Coût de l'inscription – Non-résident |
|--|--|---|--------------------------------------|
| Danse créative (3-6 ans) 12 cours de 45 minutes | 194 \$ | 78,00 \$ | 291 \$ |
| Hip Hop (3-6 ans) 12 cours de 45 minutes | 194 \$ | 78,00 \$ | 291 \$ |
| Ballet Jazz (7-12 ans) 12 cours de 60 minutes | 244 \$ | 98,00 \$ | 366 \$ |

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Ballet Jazz (13 ans et plus) 12 cours de 60 minutes <i>Subvention uniquement accordée aux 17 ans et moins</i> | 244 \$ | 17 ans et moins = 98,00 \$ 18 ans et plus = 244 \$ + txes | 366 \$ |
| Hip Hop (7-12 ans) 12 cours de 60 minutes | 244 \$ | 98.00 \$ | 366 \$ |
| Hip Hop (13 ans et plus) 12 cours de 60 minutes <i>Subvention uniquement accordée aux 17 ans et moins</i> | 244 \$ | 17 ans et moins = 98,00 \$ 18 ans et plus = 244 \$ + txes | 366 \$ |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-312

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR D'ACTON VALE, SAISON 2022.

Attendu les circonstances particulières concernant l'Association de soccer mineur d'Acton Vale;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la signature du protocole d'entente pour la saison 2022;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale, édition 2022;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale, saison 2022, **seulement lorsque les états financiers annuels ainsi que le budget seront déposés à la Ville.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-313

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE.

Attendu que le 02 mars 2020, La Ville d'Acton Vale acceptait, tel que soumis, le Programme de vérification des avertisseurs de fumée;

Attendu qu'il y aurait lieu d'apporter des modifications à cedit programme;

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter tel que soumis, le Programme de vérification des avertisseurs de fumée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... **VARIA**

Rs.2022-08-314 **VOTE DE FÉLICITATIONS.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations à Édouard Dumont, catégorie « Baseball », ainsi qu'à Morgane Breault catégorie « Volleyball » pour leur participation aux jeux du Québec. Également, madame Breault a été choisie porte-drapeau du Richelieu-Yamaska pour la cérémonie de clôture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-08-315 **VOTE DE FÉLICITATIONS.**

La conseillère Johanne Joannette propose et il est unanimement résolu de féliciter Nadia Waltz pour l'organisation de l'événement « Ride de filles » qui a connu un franc succès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 17.

| | |
|-------------------------|--|
| Maude Baillargeon | <ul style="list-style-type: none">• Demande si au référendum le « NON » l'emporte, est-ce que la cie Trackvale va pouvoir déposer un autre projet similaire, de moindres ampleurs, jusqu'à satisfaction. |
| Maxime Beaugrand-Dupuis | <ul style="list-style-type: none">• Demande quelles sont les étapes du processus pour la tenue d'un référendum. |

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante-cinq minutes (20;45).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date